

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

N° : 29/2015

Objet : Mutualisation des services

Avis sur le rapport établi par la communauté des communes du Bazadais.

L'an deux mille quinze, le treize octobre, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : 13 - Votants : 13 - Pour : 13 - Abstention : 0 - Contre : 0

PRÉSENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Christian BEZOS, Christine ESPAGNET

Secrétaire de Séance : Marylène GACHET

Date de convocation : 06 octobre 2015

Monsieur le Maire informe que la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a rendu obligatoire la rédaction d'un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de la communauté de communes et ceux des communes membres « dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux ».

Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

L'article 74 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) fixe un calendrier précis puisqu'elle précise que le rapport et le projet de schéma doivent être transmis aux conseils municipaux pour avis, au plus tard le 1^{er} octobre 2015, et approuvés par le conseil communautaire avant le 31 décembre 2015 (les communes disposant d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le schéma).

Le projet de rapport sur la mutualisation des services établi par la communauté de communes du Bazadais au regard des besoins exprimés par les communes est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Plusieurs actions de mutualisation y sont proposées, chaque commune a le choix d'adhérer ou non à telle ou telle action.

Après délibération, le Conseil Municipal se positionne sur les actions de mutualisation proposées, comme suit :

Action	Le Conseil Municipal de GRIGNOLS se positionne sur cette action		Calendrier de mise en œuvre	Remarques, suggestions
	Oui	Non		
Action 1 : transport des enfants vers les ALSH		X		
Action 2 : petits travaux de voirie	X		2016	
Action 3 : formation des élus	X		2016	
Action 4 : mutualisation du matériel festif	X		2016	Tables, bancs, chaises, estrades, grilles.
Action 5 : remplacement des secrétaires de mairie		X		
Action 6 : assistance informatique	X		2017	Selon prestations proposées.
Action 7 : remplacement d'agents techniques	X		2016	
Action 8 : commande publique et expertise juridique		X		
Action 9 : portage des repas	X		2016	

Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 16 octobre 2015.

Pour le Maire
L'adjoint délégué
Le Maire,
Jean Pierre BARTRICK CHAMINADE

